



## L'arrivée en France avec un bac étranger : la poursuite d'études

*Tous les jeunes n'ont pas toujours préparé leur arrivée en France et lorsqu'ils doivent continuer leurs études, ils ne savent pas comment procéder.*

**Voici quelques conseils pouvant être utiles suivant les cas :**

1/ Faire une **équivalence de diplômes** (faire reconnaître son diplôme par la France) par le biais du service ENIC-NARIC.

Toutes les informations se trouvent ici : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr) (diplômes et tests > enic-naric).

La brochure d'information se trouve ici :

<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/docs/depliant-enic-naric.pdf>

ou en téléphonant au 01.70.19.30.31.

Il faut compter un délai de 4 mois pour avoir son équivalence.

L'équivalence coûte 70 € pour les familles. Lorsque ce sont certaines universités qui le demandent, cela coûte 30 €. L'équivalence est gratuite pour les réfugiés.

2/ Prendre rendez-vous avec des conseillers d'orientation psychologues (COP) au **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** pour réfléchir aux métiers qui intéressent le jeune et aux diplômes qui existent.

3/ S'informer du **système scolaire français** après le bac (qu'est-ce qu'un BTS, une licence ...) : il existe des brochures « Après le bac ». Ces informations peuvent être expliquées au CIO et figurent aussi sur le site internet suivant : <http://www.onisep.fr/>

4/ **Choisir** son université, son école, son établissement (numéro de téléphone sur internet). S'informer s'il y a un bureau des étudiants étrangers.

S'informer s'il y a des cours de FLE (Français Langue Etrangère) dans l'établissement si le jeune a encore besoin de soutien en français. (Attention certains cours sont gratuits mais d'autres peuvent être payants !!)

S'informer s'il y a un diplôme de français à présenter obligatoirement pour s'inscrire.

5/ Le diplôme de français courant s'appelle le **DELF** (diplôme d'études de langue française). Le CIEP peut apporter des renseignements sur ce diplôme :

<http://www.ciep.fr/delfdalf/index.php>

Pour obtenir cet examen, c'est dans un établissement scolaire si le jeune est inscrit scolairement ou bien, à l'Alliance Française. Pour le préparer, il existe des livres que l'on trouve en librairie.

On peut prendre des cours par correspondance (payants !) par le **CNED** : <http://www.cned.fr/> (le mot clé est : DELF).

6/ Pour l'inscription dans une université, une école ... il y a des frais d'inscription.

Pour obtenir une bourse afin d'aider à payer les études, se renseigner auprès du **CROUS** de son établissement (et sur internet).